

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL194

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 10

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« Le présent article est également applicable lorsque les violences ont été commises par un... (*le reste sans changement*) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.